

## COMMUNE DE RHODES

Séance du 28 février 2025

Membres en exercice :

Date de la convocation: 25/02/2025

11

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT

Présents : 9

**Présents :** Jean-Luc RONDOT, Jean-Bernard CORSYN, Anne WECKER, Martin HARBARTH, Helmut FREIS, Jean-Luc ELMERICH, Alain BRICKER, Isabelle VAINCLAIR, Martial MAILLIER

Votants: 11

Pour: 11

**Représentés:** Laurent SINGER par Alain BRICKER, Arnaud CHRISTOPHE par Jean-Luc ELMERICH

Contre: 0

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Jean-Luc ELMERICH

### Objet: APPROBATION DU CONTRAT RGPD AVEC LA SOCIETE GAIA ET NOMINATION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES - 2025\_DCM\_01\_01

Le Maire rappelle les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et l'obligation de désigner un Délégué à la Protection des Données pour assurer la conformité des traitements de données personnelles.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. Approuve le contrat RGPD avec la société GAIA

- Le contrat, ayant pour objet de mettre en conformité de la commune de Rhodes avec les exigences du RGPD, a été présenté et détaillé aux membres du Conseil municipal.
- Le contrat comprend notamment la mise en place de procédures de protection des données, la sensibilisation du personnel, et la supervision de la conformité continue.

2. Approuve la nomination du Délégué à la Protection des Données (DPO)

- Conformément à l'article 37 du RGPD, le Conseil municipal approuve la nomination de SAS GAIA en tant que Délégué à la Protection des Données (DPO) de la commune de Rhodes.
- Monsieur Christophe DELMAS, ou tout représentant de la société GAIA aura pour mission d'informer et de conseiller la commune sur ses obligations en matière de protection des données, de contrôler le respect du RGPD, et de coopérer avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire  
Jean-Luc RONDOT

## COMMUNE DE RHODES

Séance du 28 février 2025

**Membres en exercice :**

Date de la convocation: 25/02/2025

**11**

*L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT*

**Présents : 9**

**Présents :** Jean-Luc RONDOT, Jean-Bernard CORSYN, Anne WECKER, Martin HARBARTH, Helmut FREIS, Jean-Luc ELMERICH, Alain BRICKER, Isabelle VAINCLAIR, Martial MAILLIER

**Votants: 11**

**Pour: 11**

**Représentés:** Laurent SINGER par Alain BRICKER, Arnaud CHRISTOPHE par Jean-Luc ELMERICH

**Contre: 0**

**Abstentions: 0**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Jean-Luc ELMERICH

### Objet: DENOMINATION DES VOIES PUBLIQUES - 2025\_DCM\_01\_02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination des voies suivantes :

- celle reliant la rue Principale à partir du carrefour du village vers le Tennis et longeant la cornée de l'étang, du nom de "Cornée de la Roselière", (voir plan ci-joint)
- celle de la ruelle qui descend vers l'étang au niveau de la Rue de l'Étang, du nom de "Impasse de l'Étang", (voir plan ci-joint)
- celle reliant la route des Bachats au pôle touristique équestre, du nom de "Domaine La Normandie", (voir plan ci-joint)
- celle reliant la Route de Languimberg au Lotissement les Bachats, du nom de "Route des Bachats"

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- adopte les dénominations suivantes "Cornée de la Roselière", "Domaine la Normandie" et "Route des Bachats"
- charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire  
Jean-Luc RONDOT

## COMMUNE DE RHODES

Séance du 28 février 2025

**Membres en exercice :**

**11**

*L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT*

Date de la convocation: 25/02/2025

**Présents : 9**

**Présents :** Jean-Luc RONDOT, Jean-Bernard CORSYN, Anne WECKER, Martin HARBARTH, Helmut FREIS, Jean-Luc ELMERICH, Alain BRICKER, Isabelle VAINCLAIR, Martial MAILLIER

**Votants: 11**

**Pour: 11**

**Représentés:** Laurent SINGER par Alain BRICKER, Arnaud CHRISTOPHE par Jean-Luc ELMERICH

**Contre: 0**

**Abstentions: 0**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Jean-Luc ELMERICH

### Objet: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC - 2025\_DCM\_01\_03

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

**Vu** le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

**Vu** la demande de la société CAMPING DE RHODES, représenté par Madame Emilie SVABEK ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire de leur domaine ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DECIDE** de mettre en place une convention d'occupation du domaine public entre la commune de Rhodes et la Société CAMPING DE RHODES pour les parcelles cadastrées Section n°1, parcelles 35 et 36 pour une activité de camping ;

**AUTORISE** Monsieur Jean-LUC ELMERICH, premier adjoint au Maire, à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire  
Jean-Luc RONDOT

## COMMUNE DE RHODES

Séance du 28 février 2025

**Membres en exercice :**

11

*L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT*

Date de la convocation: 25/02/2025

**Présents : 9**

**Présents :** Jean-Luc RONDOT, Jean-Bernard CORSYN, Anne WECKER, Martin HARBARTH, Helmut FREIS, Jean-Luc ELMERICH, Alain BRICKER, Isabelle VAINCLAIR, Martial MAILLIER

**Votants: 11**

**Pour: 11**

**Représentés:** Laurent SINGER par Alain BRICKER, Arnaud CHRISTOPHE par Jean-Luc ELMERICH

**Contre: 0**

**Abstentions: 0**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Jean-Luc ELMERICH

### Objet: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST DANS LE CADRE DU DISPOSITIF COUP DE POUCE RURAL - 2025\_DCM\_01\_04

Le Maire expose le projet d'aménagement d'un espace toilette public et fleurissement des abords. Il propose les devis suivants des entreprises ayant répondu à la demande :

- la société **Menuiserie KILIAN** pour la porte d'entrée qui remplacera la fenêtre pour un montant de **4 308.00€ HT** ;
- la société **SAS CHAPE CHAPE** pour les travaux de chape et carrelage pour un montant de **1 208.76 € HT** ;
- la société **ZAVAGNO SAS** pour les travaux de maçonnerie pour un montant de **2 850.00 € HT** ;
- la société **2K POSE** pour la porte de sécurité entre l'espace public et la mairie pour un montant de **5 728.83 € HT** ;
- la société **CREATHOME24** pour la réalisation du plan de travail sur mesure avec meuble vasque pour un montant de **1 109.49 € HT** ;
- la société **GUEULE DES BOIS** pour la fourniture du mulch pour les parterres de fleurs pour un montant de **1 327,00€ HT**.
- la société **VIRIDIS** pour la fourniture des jardinières pour un montant de **1 154.17 € HT** et la fourniture des terreaux, plants et paillage pour aménagement floral pour un montant de **2 346.40€ HT**.

Le Maire souhaite solliciter :

- la Région Grand Est dans le cadre du dispositif "Coup de Pouce Rural - 500 habitants" selon le plan de financement ci-dessous :

Dépense	Montant	Recette & co-financier	Montant	Taux
Porte d'entrée	4 308.00 €	Autofinancement communal	10 032.15 €	50 %
Chape et carrelage	1 208.76 €			
Maçonnerie	2 850.00 €			
Porte de sécurité	5 728.83 €			
Plan de travail et vasque	1 109.49 €			
Fourniture Mulch	1 327.00 €			
Jardinières	1 154.17 €			
Paillage, plants, terreau	2 346.40 €	Région Grand Est	10 000 €	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>20 032.15 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 032.15 €</b>	<b>100 %</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,**

**Adopte** le projet selon le plan de financement annoncé.

**Approuve** les devis présentés ;

**Sollicite** la Région Grand Est dans le cadre du dispositif Coup de Pouce rural pour les communes de -500 habitants ;

**S'engage** à ne pas débiter les travaux avant la réception de l'accusé de réception de recevabilité du dossier ;

**S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2025 ;

**Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire  
Jean-Luc RONDOT

## COMMUNE DE RHODES

Séance du 28 février 2025

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 25/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RONDOT

Présents : 9

**Présents :** Jean-Luc RONDOT, Jean-Bernard CORSYN, Anne WECKER, Martin HARBARTH, Helmut FREIS, Jean-Luc ELMERICH, Alain BRICKER, Isabelle VAINCLAIR, Martial MAILLIER

Votants: 11

Pour: 11

**Représentés:** Laurent SINGER par Alain BRICKER, Arnaud CHRISTOPHE par Jean-Luc ELMERICH

Contre: 0

Abstentions: 0

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Jean-Luc ELMERICH

### Objet: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF AMISSUR - 2025\_DCM\_01\_05

Le Maire expose le projet de sécurisation de la Route de Sainte par la création d'un trottoir. Il propose le devis suivant des entreprises ayant répondu à la demande :

- la société COLAS pour la réalisation d'un trottoir et busage du fossé pour un montant de **99 000€** HT ;

Le Maire souhaite solliciter :

- le département de la Moselle dans le cadre du dispositif "AMISSUR" selon le plan de financement ci-dessous :

Dépense	Montant	Recette & co-financier	Montant	Taux
Busage fossé et création trottoir	99 427,50 €	Autofinancement communal	69 599,25 €	70 %
		Département Moselle, AMISSUR	29 828,25 €	30 %
<b>TOTAL</b>	<b>99 427,50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>99 427,50 €</b>	<b>100 %</b>

### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTE,

**Adopte** le projet selon le plan de financement annoncé.

**Approuve** le devis présenté ;

**Sollicite** le département de la Moselle dans le cadre du dispositif AMISSUR ;

**S'engage** à ne pas débiter les travaux avant la réception de la notification de subvention de la part de l'Assemblée délibérante ;

**S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2025 ;

**Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire  
Jean-Luc RONDOT